

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13
7 Pour
3 Contre
3 Abstentions

Séance du 26 septembre 2025, 20h

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; M. SURGERE Clément ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Date de la convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Objet de la délibération : RECONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY

Affaire n° 41/2025

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey-Sud a adopté par délibération n°D-2025-084, en date du 10 avril 2025, un pacte financier et fiscal de solidarité pour les années 2025 et 2026.

Ce pacte est mis en œuvre par la création d'un fonds de concours destiné à soutenir les communes dans le financement de leurs investissements, se formalisant de la manière suivante :

- Traduire la solidarité de la CCBS vers ses communes membres,
- Atténuer une inégale répartition des ressources et des charges sur le territoire et intervenir par la mise en commun de certaines ressources financières,
- Prendre en compte des charges supportées par certaines communes pour des équipements/services à portée communautaire,
- Contribuer à un aménagement équilibré du territoire communautaire,
- Faciliter la mise en œuvre du projet de territoire,
- Contribuer à la faisabilité financière de certains projets en diminuant le reste à charge pour les communes.

Au titre des années 2025 et 2026, ce fonds de concours d'un montant de 600 000 € est réparti selon les critères définis dans le règlement, résumés comme suit :

- Seuls les projets d'investissements structurants sont éligibles,
- Les projets éligibles doivent revêtir un intérêt supra-communal et être compatibles avec le projet de territoire tel que porté par la CCBS,
- Le fonds est créé à compter du 10 avril 2025 et prend fin le 31 décembre 2026,
- Les projets éligibles au fonds doivent avoir démarré avant la fin de validité de ce dernier,
- La liste des projets éligibles ainsi que les montants attribués doivent avoir été présentés en Conférence des Maires, instance consultative réunissant l'ensemble des maires des communes membres de la CCBS,
- L'aide ne pourra excéder 50% de la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant ces critères, il est proposé la candidature du projet de reconstruction des terrains de tennis.

Madame le Maire rappelle que le site du stade est en pleine expansion avec l'installation récente d'un city stade. Toutefois, les terrains de tennis situés juste à côté de la nouvelle structure sont en très mauvais état. Le projet consiste donc en la reconstruction des dalles en béton poreux, du remplacement de la clôture, de la rénovation de l'aire d'entraînement et la création d'un chemin d'accès PMR.

Il est donné lecture du projet de convention bipartite entre la Communauté de Communes Bugey-Sud et la commune.

Madame le Maire présente le plan de financement de ce projet.

Dépenses		Recettes	
Etudes	0 €	Subventions Région	40 000 €
		Département	21 559 €
		CCBS	5 000 €
Travaux	117 775 €	Emprunt	0 €
Autres (précisez) :		Fonds propre	51 216 €
TOTAL	117 775 €	TOTAL	117 775 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer la candidature de la Commune pour l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes Bugey-Sud pour le projet de reconstruction des terrains de tennis tel que présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré.

Mme le Maire,

Y. VALLIN.

